

adresse de renvoi :

DREAL Normandie
Service Ressources Naturelles
Cité Administrative
2, rue Saint-Sever
76036 ROUEN Cedex

Consultation du public - dérogation espèces protégées – Réhabilitation de la cité Saint Sever à Rouen

Conformément aux articles [L120-1](#) à [L120-2](#) du Code de l'environnement relatifs à la participation du public à l'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire, vous êtes invités à donner votre avis sur un projet d'arrêté préfectoral en réponse à une demande de dérogation à la protection des espèces pour déroger à l'article L411-1 du code de l'environnement.

Cette demande de dérogation à l'article L411-1 porte sur les travaux de réhabilitation de la cité administrative Saint Sever à Rouen

Consultation ouverte du 8 au 22 juillet 2020.

Il y a 8 questions dans ce questionnaire.

Remarque sur la protection de la vie privée

Ce questionnaire est anonyme.

L'enregistrement de vos réponses ne contient aucune information d'identification sur vous, à moins qu'une question ne vous ait été posée dans ce sens. Si vous avez répondu à un questionnaire utilisant des invitations, vous pouvez être assuré(e) que le code de l'invitation n'est pas enregistré avec votre réponse. Les invitations sont gérées dans une base de données séparée qui n'est mise à jour que pour indiquer si vous avez ou non utilisé votre invitation pour remplir le questionnaire. Il n'y a aucun moyen de faire le lien entre les invitations et les réponses enregistrées pour ce questionnaire.

1 Le diagnostic écologique vous paraît-il pertinent ?

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

oui non sans opinion

Veillez saisir votre commentaire ici:

2 Les enjeux environnementaux et impacts du projet, vous paraissent-ils bien analysés ?

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

oui

non

sans opinion

Veillez saisir votre commentaire ici:

3 Les mesures d'évitement et de réduction vous paraissent-elles adaptées au projet ?

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

oui

non

sans opinion

Veillez saisir votre commentaire ici:

4 Les mesures de compensation et de suivi, vous paraissent-elles suffisantes ?

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

oui

non

sans opinion

Veillez saisir votre commentaire ici:

5 Votre avis général sur la demande de dérogation présentée par la préfecture de la Seine-maritime au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement pour les travaux de réhabilitation de la cité administrative Saint Sever à Rouen :

Veillez saisir votre commentaire ici:

6 Votre nom (facultatif) :

7 Votre prénom (facultatif) :

8 Votre commune de résidence :

Merci pour votre participation

Les participation à la consultation doivent être postées avant mercredi 22 juillet 2020 24 heures, le cachet de la poste faisant foi, pour être recevables et intégrées à la synthèse

